

# Il fait tempête ce matin

Lors de tempêtes de neige, de verglas ou d'intempéries majeures, les stations radiophoniques avisent la population de la fermeture des écoles. Les parents sont invités à les syntoniser à compter de 6 h 15, s'ils veulent connaître la décision de la Commission scolaire des Navigateurs (CSDN) en pareil cas. On peut également consulter le site Internet : [www.csdn.qc.ca](http://www.csdn.qc.ca)



## VOICI LA PROCÉDURE SUIVIE LORSQUE NOUS DEVONS FERMER LES ÉCOLES.

### LE MATIN

- 1 - Avant le début des classes, lorsqu'il faut fermer les écoles en raison d'une tempête, c'est la Direction générale de la CSDN qui décide de la non-ouverture du matin et en informe qui de droit.
- 2 - Les stations radiophoniques diffusent l'information attendue à compter de 6 h 15 ou même avant selon la station.
- 3 - **TOUTEFOIS, SI L'ÉCOLE DE VOTRE ENFANT DEMEURE OUVERTE ET QUE VOUS ÊTES EN DÉSACCORD AVEC CETTE DÉCISION, VOUS POUVEZ TOUJOURS DÉCIDER DE GARDER VOTRE ENFANT À LA MAISON.**

### PENDANT LA JOURNÉE

- 1 - Si la tempête s'élève durant la journée, s'intensifie, et qu'il y a lieu de retourner les élèves à la maison avant la fin des cours, la Direction générale synchronise les sorties avec les Services du transport scolaire de la CSDN et elle informe la direction de l'école.  
Prenez note que c'est toujours la sécurité des enfants qui nous préoccupe dans les décisions à prendre et les gestes à poser en de telles circonstances.
- 2 - **LES PARENTS ABSENTS DE LA MAISON DOIVENT AVOIR PRÉVU LE LIEU OÙ LEURS ENFANTS DEVRONT SE DIRIGER ADVENANT UN RETOUR PRÉMATURÉ DE L'ÉCOLE POUR RAISON DE TEMPÊTE. UN ENFANT BIEN INFORMÉ N'AURA PAS TENDANCE À PANIQUER.**
- 3 - Si votre enfant fréquente un de nos services de garde en milieu scolaire, veuillez vous conformer aux directives émises par le service de garde concerné.
- 4 - Au début de chaque année scolaire, la direction de l'école établit un plan d'action pour les cas où les élèves devraient demeurer à l'école.
- 5 - Étant donné l'étendue de notre territoire, les conditions climatiques peuvent varier considérablement d'une municipalité à l'autre; si la situation l'exige, seuls les établissements concernés pourraient devoir être fermés.

## UN IMPRÉVU NOUS FORCE À FERMER VOTRE ÉCOLE...

Le mauvais temps n'est pas la seule raison qui peut nous amener à fermer une école : une panne électrique prolongée, un bris d'aqueduc majeur, un dégât d'eau peuvent, par exemple, nous forcer à devoir retourner votre enfant à la maison.

Évidemment, l'école prend toujours tous les moyens à sa disposition pour assurer la sécurité de ses élèves. Cependant, votre collaboration demeure indispensable pour assurer le retour à la maison de votre enfant.

Nous comptons sur vous pour bien l'aviser du lieu où il devra se rendre advenant un tel événement.

Nous tenons à vous sensibiliser au fait que lors de situations d'urgence, il nous faut intervenir rapidement et, entre autres, effectuer de nombreux appels téléphoniques. Les lignes téléphoniques deviennent alors fort occupées.

Soyez assurés qu'à chaque fois, l'information est transmise aux stations radiophoniques, qui ont l'habitude de la diffuser.

### • RAPPEL • ÉCOLES PRIMAIRES • RAPPEL •

Vous êtes priés de tenir compte du fait que le personnel des écoles assure la surveillance des élèves le matin et le midi, 10 minutes avant l'heure de la rentrée. Il est très important de tenir compte de l'heure d'ouverture de l'école en fixant l'heure du départ de la maison, et cela, pour la sécurité et le bien-être de votre enfant.

Merci de votre indispensable collaboration.

Joanne Plourde, directrice générale  
Août 2010



**Vous avez des questions, des commentaires ou des insatisfactions ?**

# **Nous sommes à votre écoute !**

Chaque demande trouve une oreille attentive dans notre organisation.  
Cette section a spécialement été conçue pour que vos demandes d'information soient acheminées aux personnes en mesure d'en assurer un suivi rapide et efficace.

## **Votre demande concerne une situation ou un événement survenu :**

### **DANS LA CLASSE DE VOTRE ENFANT ?**

Communiquez avec l'enseignant titulaire ou le tuteur de votre enfant. Si vous ne disposez pas de ses coordonnées, téléphonez au secrétariat de l'école ou du centre de formation.

### **AU SERVICE DE GARDE ?**

Entrez en contact avec la personne responsable du service de garde de votre école.

### **DANS L'ÉCOLE OU LE CENTRE DE FORMATION ?**

Adressez-vous à la direction concernée. Celle-ci doit d'abord avoir été informée de la situation avant que vous communiquiez avec le Service à la clientèle de la Commission scolaire des Navigateurs (CSDN).

## **Votre demande concerne la Commission scolaire des Navigateurs**

Composez, selon votre secteur, l'un ou l'autre des numéros suivants et le poste associé au service concerné (ces numéros à cinq chiffres sont précisés plus loin).

**Lévis**  
**418 839-0500**

**Saint-Agapit**  
**418 888-0500**

**Sainte-Croix**  
**418 796-0500**

### **POUR L'AUTOBUS SCOLAIRE**

- Adressez-vous aux Services du transport de la CSDN au **poste 52100**.
- Pour dénoncer une situation problématique en lien avec la toxicomanie ou l'intimidation, nous disposons d'une ligne anonyme de dénonciation : **poste 27739 (ASSEZ)**.

### **POUR LES SERVICES ÉDUCATIFS**

Pour toute information concernant :

- **L'adaptation scolaire (EHDA)** : Claire Gagnon **poste 52003**.
- **Un changement ou un transfert d'école** : Marc-André Denis **poste 52007**.
- **Les cours d'été** : Christine Pilote **poste 52018**.

### **POUR LE COMPTE DE TAXES SCOLAIRES**

Communiquez avec les Services des ressources financières **poste 57101**.

## **Service à la clientèle et traitement des plaintes :**

- Pour les renseignements généraux, composez le **55500**.
- **Pour le traitement d'une plainte ou la révision d'une décision** : Guylaine Giguère, secrétaire générale **poste 55015**.

### **• Nouveau : le protecteur de l'élève**

La CSDN a désigné M. Guy Robitaille à titre de protecteur de l'élève. Il est entré en fonction le 16 août 2010.

Vous pouvez faire appel à ses services lorsque toutes les étapes du processus de traitement d'une plainte ont été préalablement suivies.

Pour le joindre par téléphone, composez le 418 839-0500 poste 51010 ou par courriel : [protecteur.eleve@csnavigateurs.qc.ca](mailto:protecteur.eleve@csnavigateurs.qc.ca)